

BALYO

Société anonyme

3, rue Paul Mazy

94200 Ivry-sur-Seine

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
Tour Majunga – 6, place de la Pyramide
92908 LA DEFENSE

SIRIS SARL
23, rue d'Anjou
75008 PARIS

BALYO

Société anonyme

3, rue Paul Mazy
94200 Ivry-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société BALYO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BALYO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont relatifs à l'introduction en bourse et à l'incidence de l'application d'IFRS 15.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimation du chiffre d'affaires :

Note 5.1 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

BALYO SA exerce une part significative de son activité au travers de contrats de type construction pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement du projet. L'avancement mesuré à la clôture découle du ratio entre les coûts cumulés encourus et comptabilisés en charges et les coûts à terminaison estimés sur le projet.

- Le chiffre d'affaires et la marge à comptabiliser sur l'exercice (ainsi que, le cas échéant, toute provision pour perte à terminaison), dépendent donc directement des estimations à terminaison faites sur les projets et de la capacité d'estimer de manière fiable le prix de transaction et les coûts totaux du contrat ;
- La société met régulièrement à jour ces estimations de coûts, et éventuellement de ventes. Les équipes opérationnelles s'appuient par ailleurs sur leur expérience historique pour revoir ces estimations ;
- L'exercice du jugement pour arrêter ces estimations n'en demeure pas moins significatif, compte tenu des aléas pesant nécessairement sur des opérations longues ou complexes ;
- Ces éléments nous ont conduit à considérer le dispositif de suivi et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations à terminaison sur projet comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur la revue des contrats à long terme.

Notre réponse

Nous avons ciblé les projets dont le profil de risque est le plus important (en fonction de critères telles que la taille, le niveau de technicité de la réalisation, le taux ou la variation de marge à terminaison) et, pour chacun de ces projets, nous avons :

- Analysé les termes contractuels et engagements de la société ;
- Rencontré les responsables de projet et pris connaissance des risques, aléas et évolutions sur le projet ;
- Rapproché le chiffre d'affaires estimé à terminaison de données contractuelles ou formelles ;
- Corroboré le degré d'avancement au regard des explications fournies ou, selon les cas, à partir de documents techniques, de correspondances avec les clients concernés ou d'analyses dédiées, et de l'état de remontée des coûts ;

BALYO

- Revu les estimations de coûts futurs à partir d'analyses de variations par rapport au budget initial et/ou précédent et, le cas échéant, d'éléments sources probant tels que des contrats signés ou des devis, les fiches de suivi de coûts ;
- Le cas échéant, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et provisions constituées face aux risques et incertitudes pesant sur le projet, en consultant la documentation disponible (scénarios ou analyses préparées par la société, correspondances avec le client ou avec des experts, etc.) et en nous appuyant sur notre expérience acquise au cours des exercices précédents.

Opérations sur le capital

Note 1.2 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

La société Balyo SA a lancé son processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext de Paris. Dans ce cadre, la société a émis 11 134 646 actions au prix de 4,11 € (dont 0,08 € de nominal) soit un montant brut de 45,8 MC avant prise en compte des frais liés à cette opération.

Consécutivement à cette opération, la société a émis 860 865 actions nouvelles issues du remboursement des obligations remboursables en actions émises en novembre 2016, et 69 300 actions nouvelles liées à l'exercice de BSPCE.

Ces opérations inhabituelles impactent de façon significative les capitaux propres.

Ces éléments nous ont conduit à considérer cette opération comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur la revue des capitaux propres.

Notre réponse

Nous avons examiné l'ensemble de la documentation juridique associée à ses opérations afin de vérifier la correcte comptabilisation des éléments impactant les capitaux propres de la Société, et notamment :

- L'incidence sur le capital social ;
- Le calcul de la prime d'émission, compte tenu des frais d'augmentation de capital encourus ;
- La détermination et l'évaluation des frais de transactions imputables sur capitaux propres ;
- La pertinence des informations fournies dans les notes annexes aux comptes ;

- La validation du traitement comptable des actions nouvelles émises ainsi que de l'exercice des 69300 actions nouvelles liées à l'exercice des BSPCE.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L225-102-1 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommé commissaires aux comptes de la société BALYO par l'assemblée générale du 25/11/2016 pour Deloitte & Associés et par celle du 01/07/2010 pour SIRIS.

Au 31 décembre 2017, Deloitte & Associés et SIRIS étaient respectivement dans la seconde et huitième année de leur mission sans interruption, soit dans la première année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

BALYO

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2018

Les commissaires aux comptes

SIRIS	Deloitte & Associés
	
Emmanuel MAGNIER	Stéphane MENARD

**Comptes consolidés établis en normes IFRS
pour l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Etat de situation financière

Etat de situation financière	Notes	31/12/2017 K€	31/12/2016 K€
ACTIF			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	4.1	270,4	189,6
Immobilisations corporelles	4.2	1 358,7	674,4
Autres actifs financiers non courants	4.3	2 107,4	151,9
Total actifs non courants		3 736,6	1 016,0
Stocks	4.4	2 822,4	1 027,1
Clients et comptes rattachés	4.5	13 029,4	3 373,7
Autres créances	4.6	3 700,1	1 595,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	30 680,1	3 636,7
Total actifs courants		50 232,0	9 633,3
Total Actif		53 968,6	10 649,3
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	4.8	2 237,7	1 272,5
Primes d'émission et d'apport	4.8	62 242,6	17 588,6
Réserve de conversion	4.8	188,2	(171,0)
Autres éléments du Résultat global	4.8	12,5	(0,5)
Réserves - part du groupe	4.8	(21 428,1)	(15 472,7)
Résultat - part du groupe	4.8	(10 626,5)	(6 829,9)
Capitaux propres, part du Groupe		32 626,4	(3 613,1)
Total des capitaux propres		32 626,4	(3 613,1)
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	4.11	143,2	115,2
Dettes financières non courantes	4.10	1 414,4	3 189,2
Provisions et autres dettes non courantes	4.12.1	2,0	2,2
Passifs non courants		1 559,7	3 306,6
Passifs courants			
Dettes financières courantes	4.10	1 056,2	3 284,4
Provisions	4.9	0,0	54,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.12.2	9 230,8	3 708,7
Dettes fiscales et sociales	4.12.3	2 038,6	1 524,3
Autres passifs courants	4.12.3	7 456,9	2 384,4
Passifs courants		19 782,5	10 955,7
Total Passif		53 968,6	10 649,3

Compte de résultat

Compte de résultat	Notes	31/12/2017 K€	31/12/2016 K€
Chiffre d'affaires	5.1	16 409,2	5 152,8
Coût des ventes	5.1	(10 973,2)	(3 642,3)
Marge brute		5 436,0	1 510,5
Frais de recherche et développement	5.2.1	(5 566,9)	(2 413,0)
Frais de marketing et vente	5.2.2	(4 048,6)	(3 122,5)
Frais généraux et administratifs	5.2.3	(4 828,3)	(2 436,9)
Paiements en actions		(1 094,0)	(161,7)
Résultat opérationnel		(10 101,7)	(6 623,6)
Coût de l'endettement financier net	5.4	(1,6)	(143,4)
Autres produits et charges financières	5.4	(523,2)	(63,0)
Résultat financier		(524,9)	(206,3)
Résultat avant impôts		(10 626,5)	(6 829,9)
Résultat net de la période		(10 626,5)	(6 829,9)
<i>Part du Groupe</i>		<i>(10 626,5)</i>	<i>(6 829,9)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			
Résultat par action	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		22 693 567	15 523 971
Résultat de base par action (€/action)		(0,47)	(0,44)
Résultat dilué par action (€/action)		(0,47)	(0,44)

Etat du Résultat Global

BALYO - IFRS Etat du Résultat Global consolidé	31/12/2017 K€	31/12/2016 K€
Perte de l'exercice	(10 626,5)	(6 829,9)
Écarts actuariels (non recyclables)	12,9	(9,8)
Écarts de conversion de consolidation	359,2	(83,2)
Résultat Global	(10 254,4)	(6 922,9)

Variation des capitaux propres

BALYO									
Variation des capitaux propres consolidés									
	Capital Nombre d'actions	Capital K€	Primes liées au capital K€	Réserves et résultat K€	Ecart de conversion K€	Ecart actuariels K€	Capitaux propres part du Groupe K€		
Au 31 décembre 2015	14 225 640	1 138,1	15 043,87	(15 634,5)	(87,9)	9,3	469,0		
Résultat net 2016				(6 829,9)			(6 829,9)		
Autres éléments du résultat global				(83,2)		(9,6)	(93,0)		
Résultat global		1 138,1	15 043,9	(22 454,4)	(171,0)	(0,5)	(6 453,9)		
Augmentation de capital en numéraire	1 250 000	100,0	1 900,0				2 000,0		
Remboursement des obligations (572 obligations)	429 997	34,4	653,6				688,0		
Frais d'augmentation de capital			(9,9)				(8,9)		
Paiements en actions				161,7			161,7		
Au 31 décembre 2016	15 906 637	1 272,5	17 688,6	(22 302,6)	(171,0)	(0,5)	(3 613,1)		
Résultat net 2017				(10 626,5)			(10 626,5)		
Autres éléments du résultat global				359,2		12,9	372,1		
Résultat global		1 272,5	17 583,6	(32 929,2)	188,2	12,4	(13 867,5)		
Augmentation de capital en numéraire	11 134 646	690,6	44 872,6				45 763,4		
Conversion en action de l'emprunt obligataire	960 605	68,9	2 761,7				2 830,5		
Exercice de BSPCE	69 300	5,5	100,3				106,9		
Frais d'augmentation de capital			(3 102,5)				(3 102,5)		
Souscription de BSA			22,0				22,0		
Annulation des actions propres issues du contrat de liquidité				(126,4)			(126,4)		
Paiements en actions				1 001,0			1 001,0		
Au 31 décembre 2017	27 971 448	2 237,7	62 242,7	(32 054,6)	188,2	12,4	32 626,4		

Tableau des flux de trésorerie

BALYO - IFRS Tableau de flux de trésorerie consolidé	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net		(10 626,5)	(6 829,9)
(+) Elimination des amortissement des immobilisations incorporelles	4.1	48,0	28,5
(+) Elimination des amortissement des immobilisation corporelles	4.2	203,8	174,0
(+) Dotations provisions	4.11	47,4	32,8
(-) Reprises provisions	4.9	(54,0)	0,0
(+) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	4.8	1 001,0	161,7
(-) Intérêts financiers cout amorti		127,3	148,5
(-) Plus ou moins value de cession des immobilisations		32,9	70,8
Capacité d'autofinancement après cout de l'endettement et de l'effet d'impôt		(9 220,1)	(6 215,6)
(+) Elimination du cout de l'endettement financier net		(1,6)	143,5
Capacité d'autofinancement avant cout de l'endettement et de l'effet d'impôt		(9 221,7)	(6 072,1)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (netto des dépréciations de créances clients et stocks)		(2 851,8)	2 087,6
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(12 073,6)	(3 984,5)
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.1	(128,8)	(132,9)
Cession d'immobilisations corporelles	4.2	0,0	40,0
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.2	(929,8)	(368,8)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		611,9	
Variation des autres actifs financiers non courants	4.3	(1 968,2)	(74,2)
Flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement		(2 404,8)	(535,9)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital net des frais d'augmentation	4.8	42 660,9	1 991,1
Emission de BSA	4.8	22,0	0,0
Exercice de BSPCE	4.8	105,9	
Encaissement d'avances et de subventions conditionnées	4.10	91,8	1 127,1
Encaissement des nouveaux emprunts ou emprunts obligataires convertibles	4.10	0,0	2 800,0
Intérêts financiers net versés	4.10	1,6	(143,5)
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	4.10	(1 307,5)	(670,5)
Flux de trésorerie générés par les opérations de financement		41 574,6	5 104,2
Incidences des variations des cours de devises		(50,0)	30,8
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		27 046,2	614,6
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)		3 633,9	3 019,3
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		30 680,1	3 633,9
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		27 046,2	614,6
		31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.7	30 680,1	3 638,7
Concours bancaires courants	4.10	0,0	(2,8)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		30 680,1	3 633,9

Détail de la variation du BFR en KE	31/12/2017	31/12/2016
Stocks (net des dépréciations de stocks)	(1 844,4)	(233,0)
Clients et comptes rattachés (net des dépréciations de créances clients)	(9 830,0)	(1 137,0)
Autres créances	(2 117,6)	(476,9)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 550,5	2 158,7
Dettes fiscales et sociales	540,4	415,1
Autres passifs courants	4 834,1	1 360,7
Total des variations	(2 851,8)	2 087,6

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros)

Table des matières

NOTE 1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS.....	9
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	9
1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2017	9
1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2017	10
NOTE 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
2.1 Principe d'établissement des premiers comptes consolidés IFRS du Groupe	11
2.2 Utilisation de jugements et d'estimations.....	14
2.3 Transactions et états financiers libellés en devises étrangères.....	14
2.3.1 Conversion des états financiers.....	14
2.3.2 Conversion des transactions en devises	15
2.4 Distinction courant et non courant au bilan.....	15
NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES	16
3.1 Le secteur opérationnel du Groupe	16
3.2 Informations par client-clé	16
NOTE 4. DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	16
4.1 Immobilisations incorporelles	16
4.2 Immobilisations corporelles	18
4.3 Actifs Financiers	20
4.4 Stocks	22
4.5 Créances clients et comptes rattachés	23
4.6 Autres créances	24
4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	24
4.8 Capitaux propres.....	25
4.8.1 Capital émis	25
4.8.2 Gestion du capital et distribution de dividendes.....	26
4.8.3 : Bons de souscription d'actions et bons de souscription d'actions de parts de créateurs d'entreprise...26	
4.8.4 : IFRS 2	26
4.9 Provisions	31
4.10 Dettes financières courantes et non courantes.....	33
4.10.1 Dettes auprès d'établissements de crédit	34
4.10.2 Avances remboursables	35
4.10.3 Obligations remboursables en actions.....	38

4.10.3.1 Emprunts obligataires remboursables en actions « 2014 »	39
4.10.3.2 Emprunts obligataires remboursables en actions « 2016 »	40
4.11 Engagements sociaux.....	40
4.12 Autres dettes.....	42
4.12.1 Autres passifs non courants	42
4.12.2 Fournisseurs et comptes rattachés.....	42
4.12.3 Autres passifs courants et dettes fiscales et sociales.....	42
4.13 Juste valeur des instruments financiers.....	42
NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	44
5.1 Chiffre d'affaires et marge brute.....	44
5.2 Détails des charges et produits par fonction.....	45
5.2.1 : Frais de recherche et développement	45
5.2.2 : Frais de Marketing et Ventes	45
5.2.3 : Frais généraux et administratifs	46
5.3 : Effectifs et masse salariale.....	46
5.4 Résultat financier	47
5.5 Impôts sur les bénéfices	47
5.5.1 Impôts différés actif et passif.....	48
5.5.2 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif.....	48
5.5.3 Nature des impôts différés.....	49
5.6 Résultat par action.....	49
NOTE 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	49
6.1 Baux commerciaux.....	49
6.2 Engagements au titre des contrats de location simple	50
6.3 Principaux contrats de partenariats.....	50
6.3.1 Contrat de partenariats avec Linde Material Handling.....	50
6.3.2 Contrat de partenariats avec Hyster Yale	51
NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS	53
7.1 Parties liées.....	53
7.1.1 Transactions avec des parties liées	53
7.1.2 Rémunérations des dirigeants.....	54
7.2 Gestion et évaluation des risques financiers	54
7.2.1 Risque de crédit.....	54
7.2.2 Risque de taux d'intérêts.....	55
7.2.3 Risque de change	55
7.2.4 Risque de liquidité	56
7.3 Honoraires des commissaires aux comptes.....	56

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2017				Exercice 2016			
	Commissariat aux comptes		Diligences directement liées		Commissariat aux comptes		Diligences directement liées	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en K€)								
ECOVIS	35,4	27%	18,6	37%	22,0	34%	13,8	27%
DELOITTE	96,1	73%	27,0	54%	43,1	66%	36,4	73%
Total des honoraires	133,5	100%	45,6	100%	65,1	100%	50,2	100%
Total annuel			179,2				115,3	

56

NOTE 1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels consolidés en normes IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016.

Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

La Société BALYO (la « Société » ou « BALYO ») a été constituée sous la forme d'une société anonyme. Le Groupe consolidé (le « Groupe ») comprend la société mère BALYO et la filiale.

Adresse du siège social : 3 rue Paul Mazy, 94200 Ivry-sur-Seine, France

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 483 563 029 RCS de Melun

BALYO a pour activité la conception d'automatismes dans tous les domaines, la fabrication et la commercialisation d'automatismes dans tous les secteurs.

La Société Balyo et sa filiale est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Introduction en bourse sur le marché Euronext Paris - Remboursement de l'emprunt obligataire remboursable en actions (« ORA 2016 »)

Au cours du 1er semestre 2017, la Société a lancé son processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext de Paris. Dans le cadre de cette opération, la Société a émis 11 134 646 actions au prix de 4,11€ (dont 0,08€ de nominal) soit un montant brut de 45,8M€ avant prise en compte des frais liés à cette opération. Ces actions ont été souscrites par ses actionnaires historiques mais aussi par de nouveaux actionnaires, personnes physiques et institutionnels.

Il convient de rajouter à cette opération 860 865 actions nouvelles issues du remboursement des obligations remboursables en actions émises en novembre 2016 (souscrites par les actionnaires historiques de la société), et 69 300 actions nouvelles liées à l'exercice de BSPCE.

A l'issue de cette opération, le nombre d'actions composant le capital est porté à 27 911 448.

Remboursement anticipé emprunt innovation

Fin juin 2017, la Société a décidé de rembourser par anticipation un prêt à l'innovation obtenu en janvier 2016 pour un montant de 1 000 K€. Ce prêt engendrait le paiement d'intérêts à hauteur de 4,18% par an. (cf. note 4.10.1).

Mise en place d'un contrat de liquidité

Le 3 juillet 2017, la Société a annoncé avoir signé un contrat de liquidité avec la banque Natixis. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 8 mars 2011, approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 21 mars 2011. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 150 000 € ont été affectés au contrat de liquidité.

Transfert de siège social

Le 12 juillet 2017, la Société a signé avec le groupe Sirius un bail de 12 ans dont 6 ans ferme pour la location d'un immeuble de bureaux et d'activités situé 3 rue Paul Mazy à Ivry sur Seine et ainsi de transférer son siège social de Moissy Cramayel à Ivry. Ce bâtiment de 3 300m², dont les 2/3 de bureaux devrait permettre à la Société de répondre à ses objectifs de développement. Dans le cadre de ce bail, la Société a consenti une garantie à première demande au bailleur de 1,7M€ (cf. note 4.3).

Création d'une filiale en Asie

Une filiale a été créée en octobre 2017 (valeur des titres 55,1 K€, dont 23,8 K€ versés) mais ne sera opérationnelle qu'à compter de 2018. A cet effet, elles seront intégrées au périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2018. Cette filiale créée à Singapour a vocation à développer les activités du Groupe sur la région Asie Pacifique.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2017

Néant

NOTE 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans

ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

2.1 Principe d'établissement des premiers comptes consolidés IFRS du Groupe

Déclaration de conformité

Les présents comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standard), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des crédits projetés, des emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration sur la base d'une trésorerie disponible au 31 décembre 2017 qui doit permettre de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

Méthodes comptables

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe a appliqué l'ensemble des normes en vigueur au 31 décembre 2017, à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers,

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2017

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, étant précisé qu'aucunes nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations n'ont été adoptés et sont d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2017.

Normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017

- IFRS 9 - Instruments Financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRS 16 - Locations
- Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 avec IFRS 4

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2017

- IFRS 14 - Comptes de reports réglementaires
- IFRS 17 - Contrats d'assurances
- IFRIC 22 - Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Amendements à IAS 28 - Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Amendements à IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement
- Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe pas, à ce stade, d'impact significatif sur ses états financiers.

Pour IFRS 15, en 2017 une liste de contrats représentant une part significative du chiffre d'affaires ont été analysées. Cette analyse n'a pas montré d'impacts significatifs de la présente

norme sur les comptes annuels 2017. Le Groupe ne prévoit pas d'application anticipée de la norme IFRS15.

Le Groupe n'utilise pas la méthode des jalons techniques, mais la méthode d'avancement par les coûts pour mesurer le pourcentage d'avancement des contrats entrant dans le champ d'application de la norme IAS11.

Les produits ne sont comptabilisés que la limite des coûts qui sont engagés et qui sont recouvrables. Une perte attendue sur le contrat à l'avancement doit être immédiatement comptabilisée en charges.

Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

L'unique filiale est consolidée par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et est déconsolidée dès la date à laquelle elle cesse d'être contrôlée par le Groupe.

Les soldes et opérations intragroupe sont éliminés.

La société mère Balyo exerce un contrôle sur la société BALYO Inc consolidée en intégration globale.

Principales Sociétés du Groupe au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le Groupe est constitué de 2 entités (dont BALYO SA), consolidées par intégration globale.

Sociétés	Pays	Contrôle du Groupe en %	Intérêt (en %)
BALYO SA	France	Société mère	
BALYO Inc	Etats Unis	100%	100%

Une filiale a été créée à Singapour en octobre 2017 mais elle n'a comptabilisé aucune opération significative en 2017, elle sera donc intégrée à partir de 2018.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction a recours à des estimations et des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables IFRS. Ces jugements et/ou estimations ont une incidence sur les montants d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les jugements, les estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires (note 5.1) ;
- Traitement comptable des frais de développement (note 4.1) ;
- Provisions pour engagements de retraites et autres provisions (note 4.11) ;
- Attribution de bons de souscription d'actions ou d'actions propres ou de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs (note 4.8.3).
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (note 5.5)
- Avances remboursables (note 4.10.2) ;

Ces hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les Notes annexes de ces états financiers.

2.3 Transactions et états financiers libellés en devises étrangères

2.3.1 Conversion des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers du Groupe sont établis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe et monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers de la filiale qui ont été établis dans une devise fonctionnelle autre que l'euro (USD pour Balyo Inc) sont convertis en euros :

- aux taux de change en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- au taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou aux taux de change moyen durant la période si ce taux de change est proche des taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ».

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous :

1 € équivaut à	31/12/2017		31/12/2016	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
USD	1,1295	1,1993	1,1066	1,0541

Source : Banque De France

2.3.2 Conversion des transactions en devises

Les transactions réalisées par les sociétés consolidées et libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des différentes transactions.

Les créances clients, dettes fournisseurs et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et moins-values latentes résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le résultat financier net.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion des opérations intragroupe ou des créances et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont comptabilisés en résultat.

2.4 Distinction courant et non courant au bilan

La Société applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;

- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

3.1 Le secteur opérationnel du Groupe

L'application de la norme IFRS 8 a conduit la société à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel d'activité « la vente de solutions d'automatisation des flux logistiques ». Les actifs présents à l'étranger sont non significatifs.

3.2 Informations par client-clé

Le poids des principaux clients est décrit dans la note 7.2 « Gestion et évaluation des risques financiers ». Les clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires sont issus des contrats de partenariat avec Linde.

CHIFFRE D'AFFAIRES par client (Montants en K€)	31/12/2017		31/12/2016	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Groupe Linde Material Handling	12 552,0	76%	4 190,0	81%
Autres (dont Hyster Yale Group)	3 857,2	24%	962,8	19%
Total chiffre d'affaires	16 409,2	100%	5 152,8	100%

NOTE 4. DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

4.1 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement » en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels. Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Concessions, logiciels et brevets	1, 3, 5 et 20 ans

Les tableaux ci-après illustrent les mouvements survenus au cours de l'exercice :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Concessions, brevets & droits similaires
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	262,4
Acquisition	128,8
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	391,2
AMORTISSEMENTS	
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	72,8
Augmentation	48,0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	120,8
VALEURS NETTES COMPTABLES	
Au 31 décembre 2016	189,6
Au 31 décembre 2017	270,4

Les immobilisations incorporelles ne comprennent aucun actif à durée de vie indéfinie. Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont affectées à 100% au frais de recherche et développement.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. La valeur comptable des pièces remplacées est décomptabilisée. Tous les frais de réparations et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Prototypes	5 ans
Matériels de transport	4 à 5 ans
Matériels de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

Mobilier

10 ans

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et de modes d'amortissement des actifs sont revues à chaque clôture annuelle, et modifiées si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt.

Les contrats de crédit-bail ou de location-financement (mobiliers et immobiliers) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur. Le paiement au titre des loyers sont ventilés entre charges financières et amortissements des actifs. Les modalités d'amortissements des actifs sont identiques à celles des biens similaires acquis par le Groupe.

Les loyers des contrats qualifiés de location simple constituent des charges de l'exercice.

Les mises à disposition gratuites en début de loyer et les avantages particuliers consentis par le bailleur sont étalés linéairement sur la durée du bail, venant ainsi réduire les charges locatives contractuelles.

Le tableau ci -après représente les mouvements sur les deux périodes présentées :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Prototypes	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureaux	Matériel de transport	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	906,9	227,3	176,2	26,4	14,8	1 651,5
Acquisition	232,4	300,8	336,6			869,8
Cession/ Mise au rebut	(66,7)					(66,7)
Incidence des cours de change	(6,5)	(3,6)				(10,1)
Reclassement	14,8				(14,8)	0,0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	780,9	624,3	572,8	26,4	0,0	1 904,3
AMORTISSEMENTS						
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	144,1	92,8	114,7	26,4	0,0	377,9
Augmentation	114,0	42,2	47,6			203,8
Diminution	(33,8)					(33,8)
Incidence des cours de change	(1,1)	0,2				(0,9)
Reclassements						0,0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	223,2	134,4	162,2	26,4	0,0	546,2
VALEURS NETTES COMPTABLES						
Au 31 décembre 2016	462,8	134,5	61,5	0,0	14,8	613,6
Au 31 décembre 2017	557,6	489,9	410,6	0,0	0,0	1 358,1

Le Groupe a produit de nouveaux prototypes sur les deux périodes présentées. Les mises au rebut concernent principalement les prototypes obsolètes.

Les autres immobilisations corporelles concernent principalement l'aménagement des locaux de Balyo SA.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant).

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élève à 203,8 K€ au 31 décembre 2017, contre 174,0 K€ au 31 décembre 2016. La répartition par destination est la suivante :

Dotations des immobilisations corporelles (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Coûts des ventes	(13,5)	(11,5)
Frais de marketing et vente	(20,1)	(13,2)
Frais de recherche et développement	(97,4)	(92,2)
Frais généraux et administratifs	(72,8)	(57,2)
TOTAL	(203,8)	(174,0)

4.3 Actifs Financiers

Les actifs financiers du Groupe sont composés uniquement de prêts et créances.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Prêts et créances

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. N'est pas compris dans cette catégorie :

- Les actifs que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche qui sont classés comme détenus à des fins de transaction ou qui ont été désignés à la juste valeur sur option lors de leur comptabilisation initiale ;
- Les actifs disponibles à la vente

Les actifs pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit qui doivent être classés comme

disponibles à la vente. Les actifs financiers non courants sont constitués de prêts, dépôts et cautionnements et liquidités soumise à restriction. Les actifs financiers courants sont essentiellement composés de créances qui sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

La norme IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* » (cf. IAS 39-58 et suivants « Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers ») impose d'apprécier à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication existe, l'entité doit appliquer les dispositions de la norme relatives à chaque catégorie d'actifs financiers afin de déterminer le montant de la perte de valeur à comptabiliser.

Les actifs financiers s'établissent comme suit :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Montants en K€)	Prêts, cautionnements et autres créances	Titres de participation non consolidés	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2015	77,5	0,0	77,5
Acquisition	83,5		83,5
Diminution	(9,3)		(9,3)
Incidence des cours de change	0,2		0,2
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	151,9	0,0	151,9
Acquisition	1 864,4	23,8	2 008,2
Diminution	(50,0)		(50,0)
Incidence des cours de change	(2,7)		(2,7)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	2 083,6	23,8	2 107,4

Les actifs financiers sont principalement constitués des dépôts de garanties liés au bail commercial de la société française. Les acquisitions de « prêts et cautionnements » correspondent pour 1 723 K€ à la mise en place de la garantie à première demande liée à la prise de bail des locaux d'Ivry.

Les diminutions de l'exercice correspondent au remboursement de dépôt de garantie lié au remboursement anticipé du prêt BPI (cf. 4.10.2).

Les titres de participation non consolidés sont liés aux filiales créées en fin d'année et non consolidées.

4.4 Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

En cas de composants qui ne sont plus utilisés dans la production des MOVEBOX, une dépréciation est faite au cas par cas.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours des deux derniers exercices :

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Stocks de matières premières	2 777,1	1 118,2
Stocks de marchandises	180,7	40,2
Total brut des stocks	2 957,8	1 158,4
Dépréciation des stocks de matières premières	(135,4)	(131,3)
Total dépréciation des stocks	(135,4)	(131,3)
Total net des stocks	2 822,4	1 027,1

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants (mécaniques ou électroniques) incorporés à l'automatisation des AGV.

4.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des marchés et des contrats sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Clients et comptes rattachés	3 017,7	1 892,9
Clients - factures à établir	10 011,7	1 480,8
Dépréciation des clients et comptes rattachés	0,0	0,0
Total net des clients et comptes rattachés	13 029,4	3 373,7

La provision pour dépréciation des clients est principalement établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Affectation créances Clients par échéance	31/12/2017	31/12/2016
Part non échu	111,6	1 203,5
Echu à moins de 90 jours	1 759,4	542,4
Echu entre 90 jours et six mois	1 114,7	17,7
Echu entre six mois et douze mois	31,9	129,3
Total clients et comptes rattachés	3 017,7	1 892,9

4.6 Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Crédit d'impôt recherche	1 109,7	647,1
Taxe sur la valeur ajoutée	1 696,8	364,0
Etalement retour movebox	0,0	240,9
Charges constatées d'avance	224,2	189,8
Etat, autres créances	113,2	59,7
Personnel et comptes rattachés	2,0	0,0
Etat, produits à recevoir	0,0	16,8
Divers	1,4	7,6
Fournisseurs débiteurs	552,8	70,0
Total autres créances	3 700,1	1 595,9

Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des charges de locations, de prime d'assurances et de maintenance de logiciel.

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Balyo SA bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en moins des charges de recherche au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles. Il est présenté en subvention au niveau de la catégorie des « Frais de recherche et développement ».

La créance présente au 31 décembre 2016 a été intégralement remboursée en 2017.

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de comptes à terme, ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine, qui ne présentant pas de risque significatif de taux et de perte de valeur, qui sont facilement convertibles en trésorerie.

La trésorerie positive s'établit comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes bancaires	25 680,0	1 586,3
Comptes à terme	5 000,1	2 050,4
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	30 680,1	3 636,7

Les concours bancaires courants sont non significatifs et les comptes à terme sont disponibles immédiatement.

4.8 Capitaux propres

Instruments de capitaux propres

Le classement d'un instrument financier ou de ses composantes en capitaux propres dépend de l'analyse de ses caractéristiques financières contractuelles. Lorsque l'entité qui a émis l'instrument financier n'a pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au porteur, l'instrument financier est un instrument de capitaux propres.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice.

4.8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2017	31/12/2016
Capital (en K€)	2 237,7	1 272,5
Nombre d'actions	27 971 448	15 906 637
Valeur nominale (en €)	0,08 €	0,08 €

L'historique juridique des variations de capital (hors imputation des frais d'augmentation de capital) est le suivant :

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en K€	Prime d'émission en K€	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €
	Au 31 décembre 2014	670,4	6 368,0	8 380 093	
27 février 2015	Augmentation de capital en numéraire	379,6	7 211,6	4 744 448	0,08
	Remboursement des obligations (1668 obligations)	88,2	1 599,7	1 102 096	0,08
5 juin 2015	Souscription de BSA	0,0	6,0	-	-
	Au 31 décembre 2015	1 138,1	15 185,3	14 226 640	
23 mars 2016	Augmentation de capital en numéraire	100,0	1 900,0	1 250 000	0,08
23 mars 2016	Remboursement des obligations (572 obligations)	34,4	653,6	429 997	0,08
	Au 31 décembre 2016	1 272,5	17 738,9	15 906 637	
12 juin 2017	Augmentation de capital en numéraire	890,8	44 872,6	11 134 646	0,08
12 juin 2017	Conversion en action de emprunt obligataire	68,9	2 761,7	860 866	0,08
12 juin 2017	Exercice de BSPCE	0,7	9,1	9 300	0,08
28 septembre 2017	Exercice de BSPCE	4,8	91,2	60 000	0,08
	Au 31 décembre 2017	2 237,7	65 502,8	27 971 448	

Les montants présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des frais d'émission.

Les variations de capital liées à l'introduction en bourse sur le marché Euronext Paris sont décrites en note 1.2.

4.8.2 Gestion du capital et distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au cours des exercices 2016 et 2017.

4.8.3 : Bons de souscription d'actions et bons de souscription d'actions de parts de créateurs d'entreprise

BSA « Ratchet »

Au cours des exercices 2012, 2013 et 2015, la Société a émis des actions nouvelles auxquelles étaient attachées des bons de souscription d'actions à des fins de protection anti-dilutive. (BSA «Ratchet »).

Chaque BSA « Ratchet » donne droit au titulaire de souscrire, à valeur nominale, un nombre d'actions variable. Ils ne peuvent être exercés qu'en cas de survenance d'une augmentation de capital réservée au cours de laquelle seraient proposées des actions à un prix inférieur à celui de l'action auquel ils sont attachés.

L'analyse menée sur ces bons de souscription au regard d'IAS 32 a conclu à l'impossibilité de qualifier ces bons de souscription en instruments de capitaux propres étant donné la variabilité du nombre d'action exerçables et du montant de trésorerie remis en échange.

Par ailleurs, il est mentionné que ces BSA deviendront caducs de plein droit le jour de l'admission des titres de la Société sur un marché réglementé et ne seront plus exerçables après cette date.

Dans ce cadre, l'ensemble des BSA Ratchet a été annulé au lendemain de l'introduction en bourse.

4.8.4 : IFRS 2

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour tous les paiements fondés sur des actions, comme des avantages consentis aux salariés, aux administrateurs de la Société, comme à des tiers, dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

Le groupe a attribué à certains salariés des BSA et BSPCE.

Modalités d'évaluation des BSA, BSPCE et Actions gratuites

La juste valeur des options a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes. Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments ;
- la volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de Sociétés cotées comparables, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.
- Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

Bons de souscription d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2				Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
						Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	
29/07/2010	BSA #1	1 750 000	1 750 000	0	0	1,06 €	6 ans	43,37%	2,28%	107 604 €
27/02/2015	BSA #2	60 000	60 000	0	0	1,60 €	10 ans	31,54%	-0,36%	19 209 €
03/12/2016	BSA #3	100 000	0	100 000	100 000	1,60 €	10 ans	27,66%	-0,34%	34 677 €
12/10/2017	BSA #4	20 000	0	20 000	20 000	6,36 €	3 ans	30,79%	-0,69%	0 €
Au 31 décembre 2017		1 930 000	1 810 000	120 000	120 000					

Les droits à exercice pour les « BSA #1 » sont devenus caducs avant la date de transition aux IFRS du Groupe. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par BSA.

Les droits à exercice pour les « BSA #2 et #3 » sont acquis annuellement par quart à chaque date d'anniversaire de l'attribution. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par BSA.

Les « BSA #4 » sont librement exerçables à tout moment à compter de leur date d'émission et ce pendant une période de 3 ans. Ils ont été acquis par les administrateurs indépendants de Balyo au prix de 1,10€ par BSA et permettent de souscrire à des actions nouvelles au prix de 6,36 € par action.

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2				
						Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
17/12/2010	BSPCE #1	150 942	150 942	0	0	1,06 €	7 ans	43,37%	2,28%	65 322 €
14/03/2012	BSPCE #2	29 461	29 461	0	0	1,06 €	7 ans	43,64%	1,40%	12 376 €
05/10/2012	BSPCE #3	40 000	40 000	0	0	1,06 €	7 ans	45,91%	0,81%	17 151 €
26/06/2013	BSPCE #4	380 000	60 000	300 000	300 000	1,06 €	7 ans	45,63%	1,06%	155 041 €
13/11/2013	BSPCE #5	30 000	0	30 000	30 000	1,06 €	7 ans	46,62%	0,82%	13 044 €
03/04/2014	BSPCE #6	90 000	70 000	20 000	20 000	1,06 €	7 ans	43,18%	0,78%	36 546 €
03/10/2014	BSPCE #7	39 300	30 000	9 300	9 300	1,06 €	7 ans	36,17%	0,26%	13 258 €
27/03/2015	BSPCE #8	885 000	175 000	810 000	810 000	1,60 €	10 ans	32,74%	-0,08%	447 898 €
16/12/2015	BSPCE #9	105 000	0	105 000	105 000	1,60 €	10 ans	31,94%	0,02%	46 920 €
12/05/2016	BSPCE #10	85 000	0	85 000	85 000	1,60 €	10 ans	30,66%	-0,36%	35 591 €
02/12/2016	BSPCE #11	125 000	0	125 000	125 000	1,60 €	10 ans	27,69%	-0,34%	47 338 €
24/04/2017	BSPCE #12	170 000	0	170 000	170 000	3,05 €	10 ans	27,46%	-0,31%	260 257 €
09/06/2017	BSPCE #13	1 125 000	0	1 125 000	1 125 000	4,11 €	10 ans	27,17%	-0,40%	1 069 002 €
Au 31 décembre 2017		3 334 793	555 403	2 779 390	2 779 390					

Les droits à exercice pour les « BSPCE #1, #2, #3 », sont acquis sous réserve du respect de condition de performance ou de présence (4 ans d'ancienneté). En 2012, 2014 et en 2015, une partie des bons sont devenus caducs suite à la non atteinte des conditions de performance.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #4, BSPCE #5 », sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 4 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #6, #7 » sont acquis immédiatement à la date d'attribution pour un quart, puis à hauteur de 6,25% par trimestre pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,06 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #8, #9, #10, #11 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #12 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 4 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 4,11 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence. Les droits à exercice pour les « BSPCE #13 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 3,05 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés.

Actions gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
12/06/2017	AGA #1	93 000	4 000	89 000	89 000	465 000 €
28/12/2017	AGA #2	133 500	0	133 500	133 500	855 735 €
Au 31 décembre 2017		3 334 703	406 103	2 839 300	2 839 300	

Le Conseil d'administration du 12 juin 2017 a attribué 93 000 actions gratuites aux salariés de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 avril 2017.

Les actions gratuites du plan « AGA #1 » sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous condition de présence et d'une condition de performance, et sont incessibles ensuite pendant un an.

Les actions gratuites du plan « AGA #2 » sont acquises sous conditions de présence et de performance, selon le calendrier suivant :

- 50% au 28 décembre 2018
- 25% au 28 décembre 2019
- 25% au 28 décembre 2020

La juste valeur de l'avantage octroyé sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution, ajustée de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme indiqué dans la note 4.8.2, aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre des deux périodes de référence

Type	Date d'Octroi	Exercice 2016					Exercice 2017				
		Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan en K€	Charge cumulée à l'ouverture en K€	Charge 2016 en K€	Charge cumulée au 31/12/2016 en K€	Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan en K€	Charge cumulée à l'ouverture en K€	Charge 2017 en K€	Charge cumulée au 31/12/2017 en K€
BSA #1	29/07/2010										
BSA #2	27/02/2015	60 000	19,2	12,1	4,9	16,7	0	19,2	16,7	(2,5)	14,2
BSA #3	03/12/2015	100 000	34,9	0,0	10,0	10,0	100 000	34,9	10,0	15,0	25,0
BSA #4	12/10/2017						20 000	0,0	0,0	0,0	0,0
Total - BSA		160 000	54,1	12,1	14,9	26,7	120 000	54,1	26,7	12,5	39,2

Type	Date d'Octroi	Exercice 2016					Exercice 2017				
		Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan en K€	Charge cumulée à l'ouverture en K€	Charge 2016 en K€	Charge cumulée au 31/12/2016 en K€	Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan en K€	Charge cumulée à l'ouverture en K€	Charge 2017 en K€	Charge cumulée au 31/12/2017 en K€
BSPCE #1	17/12/2010										
BSPCE #2	14/03/2012	9 300	65,3	65,3	0,0	65,3			65,3		
BSPCE #3	06/10/2012										
BSPCE #4	28/08/2013	300 000	155,0	142,0	6,8	148,8	300 000	155,0	148,0	0,0	148,8
BSPCE #5	13/11/2013	30 000	13,0	11,8	1,3	13,0	30 000	13,0	13,0	0,0	13,0
BSPCE #6	03/04/2014	20 000	36,5	19,8	(0,5)	19,1	20 000	36,5	19,1	0,7	19,8
BSPCE #7	03/10/2014	9 300	13,3	8,0	(1,6)	6,3	9 300	13,3	8,3	0,4	6,7
BSPCE #8	27/02/2015	870 000	447,9	260,6	88,5	354,1	870 000	447,9	354,1	44,9	399,1
BSPCE #9	16/12/2015	105 000	45,9	12,6	20,6	33,1	105 000	45,9	33,1	9,8	42,8
BSPCE #10	12/05/2016	85 000	35,6	0,0	18,8	18,8	85 000	35,6	18,8	10,5	29,3
BSPCE #11	02/12/2016	125 000	47,3	0,0	13,5	13,5	125 000	47,3	13,5	20,3	33,8
BSPCE #12	24/04/2017						170 000	260,3	0,0	140,3	140,3
BSPCE #13	06/09/2017						1 125 000	1 089,0	0,0	521,1	521,1
Total - BSPCE		1 553 600	861,0	524,8	147,1	671,9	2 779 300	2 524,9	671,9	748,0	1 354,6

Type	Date d'Octroi	Exercice 2016					Exercice 2017				
		Nombre d'AGA en circulation	Coût probabilisé du plan en K€	Charge cumulée à l'ouverture en K€	Charge 2016 en K€	Charge cumulée au 31/12/2016 en K€	Nombre d'AGA en circulation	Coût probabilisé du plan en K€	Charge cumulée à l'ouverture en K€	Charge 2017 en K€	Charge cumulée au 31/12/2017 en K€
AGA #1	12/09/2017						89 000	465,0		236,6	236,6
AGA #2	28/12/2017						133 500	855,7		3,9	3,9
Total - AGA		1 553 600	861,0	524,8	147,1	671,9	222 500	1 320,7	0,0	240	240,5

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des autorisations accordées au Conseil d'administration par les Assemblées générales tenues entre 2008 et le 31 décembre 2017, n'ont pas toutes été utilisées.

4.9 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risque comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque.

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges prud'homaux	54,0		(54,0)	0,0
Total provisions pour risques et charges	54,0	0,0	(54,0)	0,0

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2016			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges clients	0,0			0,0
Provisions pour litiges prud'homaux	54,0			54,0
Total provisions pour risques et charges	54,0	0,0	0,0	54,0

Litiges et passifs

Le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2017.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par le groupe, sur la base des demandes, des obligations légales et des avis émis par les avocats du groupe. Aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2017.

4.10 Dettes financières courantes et non courantes

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montant en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Avances remboursables	1 414,4	2 166,7
Emprunts auprès des établissements de crédits	0,0	1 022,5
Dettes financières non courantes	1 414,4	3 189,2
Emprunts obligataires remboursable en actions	0,0	2 898,0
Avances remboursables	1 056,2	340,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,0	43,6
Concours bancaires courants	0,0	2,8
Dettes financières courantes	1 056,2	3 284,4
Total dettes financières	2 470,7	6 473,5

L'emprunt obligataire (2 800K€) et ses intérêts de 2% (30K€) ont été simultanément remboursés en actions (sur la base d'un prix de l'action à 4,11€ en appliquant une décote de 20% soit 3,288€ par action, les intérêts ont généré l'émission de 9 284 nouvelles actions) en date du 12 juin 2017.

L'ensemble des intérêts provisionnés représentant la décote en numéraire ont été généré un profit sur la période nette de 67 K€.

Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (montant en K€)	31/12/2017			
	Montant Brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	2 715,9	1 153,4	1 562,5	
Total dettes financières	2 715,9	1 153,4	1 562,5	0,0
<i>Dettes financières courantes</i>	1 153,4			
<i>Dettes financières non courantes</i>	1 562,5			

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (montant en K€)	31/12/2016			
	Montant Brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts obligataires remboursable en actions	2 898,0	2 898,0		
Avances remboursables	2 879,1	340,0	2 319,1	220,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 066,1	43,6	772,5	250,0
Concours bancaires courants	2,8	2,8		
Total dettes financières	6 846,0	3 284,4	3 091,6	470,0
<i>Dettes financières courantes</i>	3 284,4			
<i>Dettes financières non courantes</i>	3 561,6			

Réconciliation entre la valeur au bilan et la valeur de remboursement

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2017	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan 31/12/2017
Avances remboursables	2 715,9	(245,2)		2 470,7
Total dettes financières	2 715,9	(245,2)	0,0	2 470,7

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2016	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan 31/12/2016
Concours bancaires courants	2,8			2,8
Avances remboursables	2 879,1	(372,5)		2 506,7
Emprunts obligataires remboursable en actions	2 808,0			2 898,0
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 065,1			1 066,1
Total dettes financières	6 846,0	(372,5)	0,0	6 473,5

L'impact du coût amorti sur les avances remboursables correspond au retraitement d'emprunts publics au taux inférieur à celui du marché (note 4.10.2).

4. 10.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (Montant en K€)	Emprunts auprès des établissements de crédit
Au 31 décembre 2015	82,5
(+) Encaissement	1 000,0
(-) Remboursement	(30,0)
Au 31 décembre 2016	1 052,5
(-) Remboursement	(1 052,5)
Au 31 décembre 2017	0,0

- Prêt Participatif d'Amorçage

Le 7 septembre 2010, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt participatif d'amorçage (PPA) de 150 K€ d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement du capital de 12 trimestres. Le taux appliqué est EURIBOR 3 Mois majoré de 5,20% (3,40% pendant la période de différé d'amortissement du capital). Ce prêt, dont le solde s'élève à 52,5 K€ au 31 décembre 2016 a été intégralement remboursé en 2017.

- Emprunt BPI France pour le financement des dépenses liées au lancement industriel et commercial d'une innovation

Le 14 janvier 2016, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt de 1 000 K€ d'une durée de 7 ans comprenant une période de différé d'amortissement du capital de 8 trimestres. Le taux appliqué est le taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme majoré de 4,18%, incluant un floor à 0% en cas d'EURIBOR négatif. Au 31 décembre 2016, le solde de la dette s'élève à 1 000 K€. Au 31 décembre 2017, la dette est entièrement remboursée de manière anticipée.

Le Groupe emprunte principalement en euros et n'est pas soumis à un risque de change sur ces emprunts.

La structure des emprunts par taux d'intérêt est décrite dans la note 7.2.2 « risque de taux d'intérêts ».

4.10.2 Avances remboursables

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

- Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, le Groupe enregistre la dette correspondante à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale.

- Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus. Le bénéfice identifié est traité comme une subvention publique. Cette subvention est comptabilisée en résultat au rythme des dépenses engagées par le Groupe et qui sont l'objet de cette subvention. Ces subventions sont comptabilisées dans la rubrique Frais de recherche et développement.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX REDUITS (Montant en K€)	PTZ 1 100 K€	PTZ 750 K€	PTZ 600 K€	BPI France 950 K€	BPI France 200 K€	COFACE EUROPE	COFACE USA	TOTAL
Au 31 décembre 2015	358,2	240,3	506,9	772,6	53,1	173,2	289,4	2 873,5
(+) Encasement							127,1	127,1
(-) Remboursement		(250,0)	(150,0)		(55,0)	(177,7)	(7,8)	(640,5)
Subventions								0,0
Charges financières	47,0	0,7	23,7	43,1	1,9	4,5	32,5	145,5
(+/-) Autres mouvements								0,0
Au 31 décembre 2016	906,1	0,0	380,5	818,7	0,0	0,0	401,3	2 506,7
(+) Encasement							91,8	91,8
(-) Remboursement			(112,5)	(142,5)				(255,0)
Subventions							(2,8)	(2,8)
Charges financières	50,6		18,1	44,7			15,4	129,8
Au 31 décembre 2017	956,7	0,0	268,2	720,9	0,0	0,0	506,9	2 476,7

- Prêt à taux zéro Bpifrance

Le 7 décembre 2015, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI), pour l'innovation de 1 100 K€, ne portant pas intérêt. Le remboursement débutera le 31 mars 2018 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 220 K€. La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 5,58% par an. L'impact de 244,6 K€ a été considérée comme une subvention. Le groupe n'ayant engagé aucune dépense au titre de ce programme, aucune subvention n'a été comptabilisée en résultat.

Le solde de la dette en valeur de remboursement s'élève à 1 100 K€ au 31 décembre 2017, identique au 31 décembre 2016.

- **Emprunt Bpifrance**

Le 18 mars 2010, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 200 K€, ne portant pas intérêt, pour le développement d'une solution de transport automatique pour le secteur de la logistique de distribution.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 80 K€ postérieurement à la signature du contrat (encaissé en juin 2010),
- Second versement de 80 K€ sur appel de fonds (encaissé en avril 2011),
- Le solde à l'achèvement des travaux, soit en décembre 2011.

Suite au succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement comme suit :

- 10 K€ au plus tard à chaque fin de trimestre pour l'année 2013
- 12,5 K€ au plus tard à chaque fin de trimestre pour l'année 2014
- 13,75 K€ au plus tard à chaque fin de trimestre pour les années 2015 et 2016

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 5,90% par an. L'impact de 41,9 K€ a été considérée comme une subvention. L'intégralité de cette subvention a été comptabilisée en résultat avant le 1^{er} janvier 2015.

Au 31 décembre 2016, la dette est entièrement remboursée.

- **Prêt à taux zéro Bpifrance**

Le 20 décembre 2011, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI) pour l'innovation de 750 K€ ne portant pas intérêt pour le développement d'une nouvelle technologie de navigation 3D. Le remboursement débutera le 31 mars 2014 sur une durée de 3 ans avec une échéance annuelle de 250 K€. La juste valeur de cette avance a été déterminée sur

la base d'un taux d'intérêt estimé de 6,56% par an. L'impact de 153,3 K€ a été considérée comme une subvention. L'intégralité de cette subvention a été comptabilisée en résultat avant le 1er janvier 2015.

Au 31 décembre 2016, la dette est entièrement remboursée.

- **Prêt à taux zéro Bpifrance**

Le 24 mai 2013, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI) pour l'innovation de 600 K€ ne portant pas intérêt pour la création d'un dispositif électronique permettant la robotisation de machines de nettoyage industriel standard. Le remboursement débutera le 31 décembre 2015 sur une durée de 4 ans avec une échéance annuelle de 150 K€. La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 5,58% par an. L'impact de 124,3 K€ a été considérée comme une subvention. L'intégralité de cette subvention a été comptabilisée en résultat avant le 1er janvier 2015.

Au 31 décembre 2017, le solde de la dette s'élève à 286,2 K€ contre 380,5 K€ au 31 décembre 2016.

- **Aide à l'innovation remboursable**

Le 23 mars 2014, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 950 K€ ne portant pas intérêt pour le développement d'une solution de stockage automatique grande hauteur avec ces robots mobiles, sans infrastructures.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 500 K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en mai 2014),
- Le solde à l'achèvement des travaux, soit en aout 2015.

Suite au succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 mars 2017, avec une échéance trimestrielle de 47,5 K€.

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 5,97% par an. L'impact de 219,2 K€ a été considérée comme une subvention. Cette subvention a été comptabilisée en résultat avant le 1er janvier 2015 pour 166,6 K€ et pour 52,6 K€ en 2015.

Le solde de la dette en valeur de remboursement s'élève à 807,5 K€ au 31 décembre 2017 contre 950 K€ au 31 décembre 2016.

- **Avances Coface**

BALYO SA a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques des USA. BALYO SA bénéficie d'une période de couverture de 3 à 4 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 à 5 ans, pendant laquelle BALYO SA rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées (7% du chiffre d'affaires réalisé sur les biens et 14% du chiffre d'affaires sur les services).

Les modalités sont les suivantes :

	COFACE USA
Montant des dépenses prospection	1 000 K€
Période couverte	1er janvier 2013 au 31 décembre 2016
Montant de la prime	2%
Période d'amortissement	1er janvier 2017 au 31 décembre 2021
Taux d'intérêts pour la juste valeur	3,51%
Solde au 31 décembre 2016	417 K€
Solde au 31 décembre 2017	508 K€

* Ce montant a été figé à la valeur de remboursement.

4.10.3 Obligations remboursables en actions

Suite à l'analyse effectuée des obligations convertibles au regard des dispositions d'IAS 32, aucune composante « capitaux propres » n'a été constatée, dans la mesure où les ORA 2014 sont remboursables en ABSA qui ne constitue pas par nature des instruments de capitaux propres l'option de conversion ne respecte pas les critères d'IAS 32 pour un classement en capitaux propres. Les ORA 2016 prévoyant un remboursement en numéraire possible, elles constituent également des instruments de passifs financiers.

Les obligations remboursables en actions sont valorisées au coût amorti.

Au 31 décembre 2016, l'emprunt au titre de l'ORA 2016 a été comptabilisé en dettes financières courantes au regard de son échéance estimée (en lien avec l'opération d'introduction en bourse envisagée).

En 2014, la Société a émis trois emprunts obligataires remboursables en actions avec les mêmes caractéristiques :

- 1/ L'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2014 de la Société a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ORA 2014 » d'un montant maximum de 500 K€ remboursable en actions ordinaires ou en ABSA 2013 par l'émission d'un nombre maximum de 500 obligations d'une valeur de 1 000 euros. La décision d'émettre a été prise le 3 avril 2014.

Le droit préférentiel de souscription a été réservé aux investisseurs financiers de la société actuels.

2/ L'assemblée générale extraordinaire de la Société du 23 juillet 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ORA 2014-2 » d'un montant maximum de 500 K€ remboursable en actions ordinaires ou en ABSA 2013 par l'émission d'un nombre maximum de 500 obligations d'une valeur de 1 K€. La décision d'émettre a été prise le 23 juillet 2014. Le droit préférentiel de souscription a été réservé aux investisseurs financiers de la société actuels.

3/ L'assemblée générale extraordinaire de la Société du 19 décembre 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ORA 2014-3 » d'un montant maximum de 1 240 K€ remboursable en actions ordinaires ou en ABSA 2013 par l'émission d'un nombre maximum de 1 240 obligations d'une valeur de 1 K€. La décision d'émettre a été prise le 19 décembre 2014.

Le droit préférentiel de souscription a été réservé aux investisseurs financiers de la société actuels.

Le 25 novembre 2016, la société a émis un nouvel emprunt obligataire remboursable en actions d'un montant de 2 800 K€ par émission de 2 800 obligations remboursables en actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 K€ à chacune d'elle étant attaché un bon de souscription d'action « Ratchet ».

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en K€)	Emprunt obligataire 2014	Emprunt obligataire 2016
Au 31 décembre 2015	688	0
(+) Encaissement		2 800
(-) Remboursement en actions	(688)	
(+) Intérêts capitalisés		98
Au 31 décembre 2016	0	2 898
(+) Encaissement		
(-) Remboursement en actions		(2 800)
(+) Intérêts capitalisés		(98)
Au 31 décembre 2017	0	0

4.10.3.1 Emprunts obligataires remboursables en actions « 2014 »

Le 27 février 2015, la conversion partielle a été réalisée à un prix d'action de 1,53 euros, il a ainsi été constaté une augmentation de capital de 1 102 009 ABSA 2015 pour un montant total de souscription de 1 687 826,64 prime d'émission incluse.

Le 23 mars 2016, le solde des emprunts obligataires a été intégralement remboursé en actions pour un total de 688 K€ représentant une émission de 429 997 ABSA 2015.

4.10.3.2 Emprunts obligataires remboursables en actions « 2016 »

A chaque action émise après conversion sera attaché un « BSA Ratchet 2015 », indissociable de l'action. Ces BSA ne seront exerçables qu'en cas d'émission d'action à un prix inférieur à 1,60€. Le taux d'intérêt est fixé à 2% payé annuellement.

Les hypothèses de remboursement sont les suivantes :

		Hypothèse de remboursements	
Contrat 2016	Hyp1	Remboursement à la date d'un nouveau tour avant la date butoir	(Valeur nominale + intérêts dus)/ Prix action
	Hyp2	Remboursement en cas de cession avant la date butoir	(Valeur nominale + intérêts dus)/ 80% Prix action
	Hyp 3	Remboursement en cas de survenance d'IPO	Au choix de la société : - (Valeur nominale + intérêts dus)/ Prix action - en numéraire, les ORA étant remboursées pour un montant égal à la valeur nominale augmentée de l'intérêt dû à cette date ainsi que d'une prime égale à 20% de la valeur nominale des ORA remboursées
	Hyp 4	Remboursement à la date butoir du 31 décembre 2018 en cas d'absence de nouveau tour avant cette date	(Valeur nominale + intérêts dus)/ PPAT 1ABSA = 1,60

Dans le cas des hypothèses 1 et 3, une décote de 20% s'applique et celle-ci peut, au choix des obligataires :

- soit être versée en numéraire sur demande du détenteur
- soit le détenteur bénéficie d'une décote de 20% sur le prix de l'action.

En cas de remboursement à la date butoir, l'emprunt obligataire peut soit être remboursé en numéraire au détenteur selon son choix, soit être remboursé en action au prix fixé (cf hypothèse 4).

Il a été décidé unanimement par les investisseurs de bénéficier de la décote de 20% sur le prix de l'action au lieu du versement en numéraire.

4.11 Engagements sociaux

Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention SYNTEC.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2017	31/12/2016
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	Départ volontaire à 65/67 ans
Conventions collectives	SYNTEC Bureaux d'études	SYNTEC Bureaux d'études
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,68%	1,74%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2015
Taux de revalorisation des salaires	1,5%	1,5%
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de charges sociales	Non cadres : 44,71% Cadres : 47,14%	Non cadres : 45,26% Cadres : 45,52%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2015	67,8
Coûts des services passés	31,2
Coûts financiers	1,6
Ecart actuariel	14,7
Au 31 décembre 2016	115,2
Coûts des services passés	45,4
Coûts financiers	2,0
Ecart actuariel	(19,4)
Au 31 décembre 2017	143,2

4.12 Autres dettes

4.12.1 Autres passifs non courants

Les passifs non courants sont principalement constitués d'autres dettes non courantes.

4.12.2 Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	7 850,2	3 566,7
Factures non parvenues	1 380,6	142,0
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 230,8	3 708,7

Sur les fournisseurs et comptes rattachés aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 31 décembre 2017.

4.12.3 Autres passifs courants et dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en k€)	31/12/2017	31/12/2016
Personnel et comptes rattachés	1 055,4	621,1
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	911,2	803,9
Autres impôts, taxes et versements assimilés	72,0	89,3
Total dettes fiscales et sociales	2 038,6	1 524,3

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en k€)	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes sur commandes clients	6 479,5	1 947,2
Fournisseurs immobilisations	651,2	39,3
Autres dettes - avances remboursables	244,0	244,0
Autres dettes	82,1	92,8
Produits constatés d'avance	8,2	61,0
Total autres passifs courants	7 466,9	2 384,4

Les dettes liées aux avances remboursables correspondent à la subvention reconnue dans le cadre des avances remboursables à un taux inférieur à un taux de marché pour laquelle les dépenses n'ont pas encore été engagés par la société. Le montant s'établit à 244 K€ au 31 décembre 2017, identique au 31 décembre 2016.

4.13 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IAS39 :

(Montants en KE)	31/12/2017		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	2 107,4	2 107,4		2 107,4		
Clients et comptes rattachés	13 029,4	13 029,4		13 029,4		
Autres créances	556,2	556,2		556,2		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 680,1	30 680,1	30 680,1	0,0		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	46 373,1	46 373,1	30 680,1	15 693,0	0,0	0,0
Dettes financières courantes	1 056,2	1 056,2			1 056,2	
Dettes financières non courantes	1 414,4	1 414,4			1 414,4	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 230,6	9 230,6			9 230,6	
Dérivé passif	0,0	0,0			0,0	
Autres passifs courants	7 448,7	7 448,7			7 448,7	
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	19 150,2	19 150,2	0,0	0,0	19 150,2	0,0

(Montants en KE)	31/12/2016		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	151,9	151,9		151,9		
Clients et comptes rattachés	3 373,7	3 373,7		3 373,7		
Autres créances	318,5	318,5		318,5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 636,7	3 636,7	3 636,7	0,0		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	7 480,7	7 480,7	3 636,7	3 844,1	0,0	0,0
Dettes financières courantes	3 284,4	3 284,4			3 284,4	
Dettes financières non courantes	3 189,2	3 189,2			3 189,2	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 708,7	3 708,7			3 708,7	
Dérivé passif	0,0	0,0			0,0	
Autres passifs courants	2 323,4	2 323,4			2 323,4	
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	12 505,6	12 505,6	0,0	0,0	12 505,6	0,0

(Montants en K€)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2017		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2016	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Passifs évalués au coût amorti : emprunts auprès des établissements bancaires	(75,2)		(25,5)	
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	67,0		0,0	
Passifs évalués au coût amorti : avances remboursables	(129,8)		(107,8)	

NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires et marge brute

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

Les ventes de solutions Balyo proviennent de contrats de type construction (IAS 11) et les revenus sont comptabilisés selon un pourcentage d'avancement. Selon cette méthode, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure que les travaux progressent sur chaque contrat. L'avancement est mesuré en utilisant la méthode des coûts encourus dès lors que le groupe est capable d'estimer de manière fiable le prix de transaction et les coûts totaux du contrat.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients. Les revenus liés aux prestations de services (installations et maintenance) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Les contrats types du Groupe incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

Le chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRE ET MARGE BRUTE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	16 409,2	5 152,8
Coûts de production	(10 973,2)	(3 642,3)
Marge brute	5 436,0	1 510,5

5.2 Détails des charges et produits par fonction

5.2.1 : Frais de recherche et développement

FRAIS DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	3 179,8	2 374,9
Achats de composants pour la recherche	1 384,0	172,8
Honoraires consulting	986,1	83,0
Sous-traitance, études et recherches	489,5	109,6
Autres	735,4	327,2
Recherche et développement	6 774,7	3 067,5
Crédit d'impôt recherche	(1 112,2)	(646,7)
Subventions	(2,6)	(7,8)
TOTAL NET	5 659,9	2 413,0

Les charges comptabilisées sous la rubrique « Autres » regroupent essentiellement les frais de déplacements, les frais d'entretien et de réparations, les charges de location et les impôts et taxes.

5.2.2 : Frais de Marketing et Ventes

VENTES et MARKETING (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	2 338,4	1 604,8
Déplacements, Missions et Réceptions	802,3	612,7
Congrès, salons, frais de communication..	470,9	429,5
Autres	439,8	475,5
Ventes et marketing	4 051,4	3 122,5
Subventions	(2,8)	(0,5)
Subventions	(2,8)	(0,5)
TOTAL NET	4 048,6	3 122,5

Les charges comptabilisées sous la rubrique « Autres » regroupent les honoraires et frais annexes du service.

5.2.3 : Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX et ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	1 649,5	979,2
Honoraires consulting divers	1 460,2	453,1
Locations	664,9	320,3
Déplacements, Missions et Réceptions	326,7	229,9
Autres	726,9	454,4
Frais généraux et administratifs	4 828,3	2 436,9

Les charges comptabilisées sous la rubrique « Autres » regroupent essentiellement les assurances, impôts et taxes et frais d'entretien et de réparations.

5.3 : Effectifs et masse salariale

Les effectifs moyens de chaque exercice du Groupe au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS au 31 décembre	Exercice 2017	Exercice 2016
Cadres	85	64
Non cadres	14	7
Total effectifs moyens au 31 décembre*	99	71

* Hors mandataires sociaux

MASSE SALARIALE (Montant en K€)	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunérations brutes	6 653	4 051
Charges sociales	2 450	1 599
Masse salariale	9 103	5 650

5.4 Résultat financier

Le résultat financier inclut:

- le coût de l'endettement
- des produits liés aux placements financiers

Les gains ou perte de change réalisés ou non sont également comptabilisés dans le résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Coût de l'endettement financier net	(1,6)	(143,4)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7,5	10,3
Extinction de dettes financières	563,0	0,0
Charges d'intérêts	(572,2)	(153,7)
Autres produits et charges financiers	(523,2)	(63,0)
Résultat de change	(389,6)	82,3
Effet de la désactualisation des avances remboursables	(129,8)	(146,5)
Autres produits financiers	(3,7)	1,3
Résultat financier net	(524,9)	(206,3)

5.5 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont évalués selon l'approche bilancielle au montant que l'entité s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les impôts différés ainsi déterminés sont, le cas échéant, influencés par un éventuel changement du taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture des états financiers.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;

- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Le crédit d'impôt lié à la recherche pour les entités françaises est classé en résultat opérationnel sur la ligne « Frais de recherche et développement ».

5.5.1 Impôts différés actif et passif

Le taux d'impôt applicable au groupe est le taux en vigueur en France, soit 33,33%. La nouvelle loi de finance française imposant une application progressive du taux d'impôts de 28% puis 25% pour les engagements à plus de 5 ans.

Le taux applicable à sa filiale BALYO Inc s'élève à 25 % (Taux fédéral).

A ce stade, le résultat de la filiale US étant déficitaire, seul le taux fédéral est indiqué. En application des principes décrits ci-dessus, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes du groupe au-delà des impôts différés passifs pour l'ensemble des exercices présentés.

5.5.2 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

Preuve d'impôt (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	(10 626,5)	(6 922,9)
Impôt consolidé	0,0	0,0
Résultat avant impôt	(10 626,5)	(6 922,9)
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	(3 542,2)	(2 307,6)
Différences permanentes	(1 032,8)	(3,6)
Paiement en actions	333,7	53,9
CIR / CICE	(408,0)	(235,5)
Déficit fiscal non activé / Activation de déficits antérieurs	4 649,3	2 492,8
Charge/produit d'impôt du groupe	(0,0)	(0,0)
Taux effectif d'impôt	0,0%	0,0%

5.5.3 Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016
Autres décalages temporaires	187,7	127,9
Déficits reportables	(187,0)	0,0
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	0,7	127,9
Décalages temporaires sur avances remboursables	0,7	127,9
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	0,7	127,9
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	0,0	0,0
<i>En impôt</i>	0,0	0,0

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le groupe s'établit au 31 décembre 2017 à 35 448 K€ contre 23 428 K€ au 31 décembre 2016.

5.6 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Le tableau ci-après présente le calcul du résultat par action :

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice (en K€)	(10 626,5)	(8 829,9)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	22 893 567	15 523 971
Résultat de base par action (€/action)	(0,47)	(0,44)

Etant donné que le groupe affiche des pertes en 2016 et 2017, le résultat dilué par action est identique au résultat net par action.

NOTE 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 Baux commerciaux

Durées

Les baux immobiliers consentis au Groupe ont des durées variables selon les conditions des marchés et des pays.

Le bail commercial de Moissy a été contracté sur une période ferme de 6 ans à compter du 15 février 2014. Depuis la fin 2017 et le transfert du siège à Ivry sur Seine, les locaux de Moissy concentrent les activités d'assemblage et une partie des tests de Recherche & Développement. Ils sont désormais enregistrés en tant qu'établissement secondaire.

La société a bénéficié d'une franchise de loyer en 2014 pour 12 mois. Cet avantage a été étalé sur la durée ferme du bail soit 6 ans.

Le bail commercial d'Ivry a été contracté sur une période de 6 ans ferme à compter du 1^{er} février 2018. Les locaux ont été mis à disposition de la société le 1^{er} novembre 2017.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin décembre 2017 et les engagements jusqu'à la prochaine période de sortie possible s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail (1)	Date de fin du bail	Charges contractuelles au 31/12/2017	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Bail commercial MOISSY	15/02/2014	15/02/2020	199,8	237,7	267,4	0,0
Bail commercial IVRY	01/02/2018	31/01/2024	0,0	735,0	3 207,0	868,0
		TOTAL	199,8	972,7	3 474,4	868,0

6.2 Engagements au titre des contrats de location simple

La Société a conclu des contrats de location. Après analyse, ils ont été considérés comme des contrats de locations simples au regard des dispositions d'IAS 17.

Les biens concernés sont des contrats de location longue durée de véhicules. Les redevances restantes à payer s'étalent comme suit :

Redevances restant à payer		
A 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
21,9	15,4	

6.3 Principaux contrats de partenariats

6.3.1 Contrat de partenariats avec Linde Material Handling

En date du 4 novembre 2014, la Société, a signé un accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe Linde Material Handling pour une durée de trois ans.

Linde Material Handling, leader européen de la manutention, est la maison mère de Fenwick, la marque française du groupe.

Au titre de cet accord de partenariat, la Société et Linde Material Handling développent, et commercialisent une gamme de robots de manutention autonomes sous le nom de « Linde Robotics ».

La Société et Linde Material Handling ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes. Cette équipe est placée sous la responsabilité d'un manager désigné par la Société.

Il est également prévu que la Société forme les employés de Linde Material Handling en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme.

Selon les termes de cet accord chaque partie peut résilier le contrat de plein droit sur avis signifié par courrier et sans compensation de l'autre partie :

- dans le cas d'un changement de propriété directe de l'autre partie, d'une fusion ou d'une scission ;
- dans le cas de l'acquisition de 10 % ou plus du capital par un concurrent direct de Linde .
-

En outre, dans le cas où Linde céderait sa participation dans la Société, la Société est en droit de mettre fin de façon discrétionnaire au contrat de partenariat.

Suite aux succès commerciaux rencontrés ainsi qu'à la qualité de la collaboration, la prorogation de ce partenariat a été initiée fin 2016 sur une durée de dix ans (6 ans avec la possibilité d'étendre à 10 ans). Le contrat définitif devrait être signé début mai 2017.

6.3.2 Contrat de partenariats avec Hyster Yale

En date du 29 octobre 2015, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale américaine Balyo Inc., a signé un accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe Hyster-Yale.

Hyster-Yale confère ainsi à la Société un accès privilégié au marché de la manutention en Amérique du Nord au travers de ses deux marques historiques : Hyster (principalement positionné sur les chariots industriels lourds) et Yale (principalement positionnée sur les chariots électriques).

Cet accord signé pour une durée de trois ans vise à développer la présence des solutions de la Société en Amérique du Nord et à offrir aux clients d'Hyster-Yale une gamme complète de robots de manutention autonomes couvrant l'ensemble de leurs besoins. La Société et Hyster-Yale ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes. Cette équipe est placée sous la responsabilité d'un manager désigné par la Société.

Il est également prévu que la Société forme les employés de Hyster-Yale en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme. Ce contrat ne comporte pas de clause de changement de contrôle.

Au 31 décembre 2017, le contrat de partenariat avec Hyster Yale est en cours de renégociation.

NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Parties liées

7.1.1 Transactions avec des parties liées

D'après la norme IAS 24, « Information relative aux parties liées », une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers.

Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- une entreprise associée du Groupe ;
- un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

Les parties liées identifiées au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- La société ASTROLABE, dont le président est Fabien Bardinet (président directeur général de Balyo SA) a refacturé des prestations diverses pour une valeur de 23K€ sur l'exercice 2015. En 2016 et en 2017, aucune refacturation n'a eu lieu.
- Le Groupe Linde, en tant qu'actionnaire, membre du conseil d'administration et partenaire commercial de la Société. Les flux sont les suivants :

En K€	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Chiffre d'affaires	12 556,0	4 190,0
Achats avec le Groupe Linde	(2 940,0)	(1 095,0)
Créances clients	2 080,0	1 787,0
Acomptes reçus	4 977,0	
Dettes fournisseurs	3 099,0	2 532,8

- Le Groupe Hyster Yale, en tant qu'actionnaire, membre du conseil d'administration et partenaire commercial de la Société. Les flux sont les suivants :

En KUSD	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Chiffre d'affaires	4 257	
Achats avec le Groupe Hyster Yale	(6,9)	
Créances clients	(495,2)	
Acomptes reçus	1 271,6	
Dettes fournisseurs	1,3	

7.1.2 Rémunérations des dirigeants

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration. Le Groupe a défini et limité la définition de principaux dirigeants aux dirigeants mandataires sociaux. Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration s'analysent de la façon suivante (en K€) :

Rémunération des dirigeants	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations fixes	153,7	123,8
Rémunérations variables dues	62,5	45,0
Rémunération exceptionnelle	50,0	2,0
Garantie sociale de chômage	15,3	17,8
Jetons de présence	17,0	0,0
Paiement fondés sur des actions	356,5	140,0
TOTAL	655,0	328,6

7.2 Gestion et évaluation des risques financiers

BALYO peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, BALYO met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de BALYO est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

7.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le Groupe n'a pas pris en compte de garanties, ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

Les banques relationnelles du Groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE.

- Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes lors de chaque prise de commande. Les créances clients détenues envers le Groupe LINDE correspondent au pourcentage de chiffre d'affaires fait avec le Groupe. Au regard du partenariat, le Groupe estime avoir un risque limité de non recouvrement.

7.2.2 Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction du Groupe en liaison avec ses principaux établissements bancaires partenaires. Depuis plusieurs exercices, la politique du Groupe est de s'endetter à taux variable. Cependant, au 31 décembre 2017, l'ensemble des dettes financières restantes ont été contractées à taux fixe.

7.2.3 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

- Répartition du chiffre d'affaires en monnaies étrangères

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017 est facturé essentiellement en EUR (77%) et en USD (23 %).

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2016 est facturé essentiellement en EUR (96%) et en USD (4 %).

Les transactions intra groupe sont essentiellement réalisées dans les devises de la société qui émet la facture. Cela permet d'assurer l'auto couverture.

- Répartition des dépenses en monnaies étrangères

Les dépenses sont majoritairement libellées en euros, à l'exception des dépenses locales des filiales réalisées en monnaie locale.

Les dépenses locales réalisées par la société aux Etats-Unis et libellées en USD représentent 21 % du total des dépenses courantes au 31 décembre 2017 contre 10% au 31 décembre 2016.

7.2.4 Risque de liquidité

La trésorerie au 31 décembre 2017 s'élève à 30,7 M€ (cf note 4.7). La continuité d'exploitation a été analysée (cf. note 2.1).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, au 31 décembre 2017, être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

Aucune des dettes financières du Groupe n'est soumise à covenants.

7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2017				Exercice 2016			
	Commissariat aux comptes		Diligences directement liées		Commissariat aux comptes		Diligences directement liées	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	35,4	27%	18,6	37%	22,0	34%	13,8	27%
DELOITTE	98,1	73%	27,0	54%	43,1	66%	36,4	73%
Total des honoraires	133,5	100%	45,6	100%	65,1	100%	50,2	100%
Total annuel			179,2				115,3	